



Education Citoyenne

Exorcisme

Exorcisme : magie, sorcellerie, pratique moyenâgeuse ?

Le procès pour exorcisme qui vient de se terminer devant la Cour d'assises de Bruxelles nous rappelle, non sans brutalité, que des comportements moyenâgeux – au sens de barbarie et non dans une acception historique – d'une extrême violence ont encore lieu aujourd'hui, près de chez nous, sous couvert de la religion ou plutôt d'une certaine interprétation de la religion.

Quels faits sont jugés ?

Six personnes dans le box des accusés avaient à répondre de la mort d'une jeune femme suite à une séance de « roqya », rite musulman de désenvoûtement. La victime qui, bien que mariée depuis plusieurs années, n'était pas encore tombée enceinte a subi, de la part de son mari et de ses comparses « exorcistes », des sévices d'une rare barbarie : asphyxie, noyades, étranglement, coups, versets du coran assésés en permanence au travers d'écouteurs,.... L'un des accusés, fervent musulman, avait affirmé que la stérilité de la jeune femme était due à des démons (djinns) qui avaient pris possession de son corps et qu'il fallait absolument les en extraire. Il affirme, non sans cynisme, que les centaines de traces de coups relevées sur le corps de la victime sont la preuve de la présence des djinns.

Les protagonistes de ce fait divers sordide font partie de la mouvance salafiste (tout comme les membres de charia4belgium), courant sunnite extrémiste financé par l'Arabie saoudite via la grande mosquée de Bruxelles. Les salafistes prônent une lecture radicale et un retour aux sources de l'islam. Et même s'ils sont loin de représenter l'ensemble des musulmans, ils se présentent comme les seuls pratiquants d'un islam vrai.

C'est quoi l'exorcisme ?

L'exorcisme existe dans toutes les religions, qu'elles soient monothéistes, polythéistes, animistes, ... et est un rite religieux ayant pour but d'expulser une entité maléfique ou de libérer une personne (ou un animal) d'une emprise démoniaque. Il consiste à intimider au démon l'ordre d'avouer son nom puis de quitter le possédé. La pratique se retrouve dans la culture islamique.

Chez les musulmans, pas plus que chez les juifs et les chrétiens, le rituel d'exorcisation ne peut être violent. Tout passe par la lecture et la méditation de versets du livre saint de l'islam pour tenter de faire sortir les djinns du corps de la personne possédée.

L'exorciste doit utiliser un exemplaire du Coran qui n'a jamais été touché par des non-musulmans. Il n'existe cependant aucune codification du rituel de la roqya, ce qui laisse la part belle à l'imagination de ceux qui la pratiquent. De plus, l'islam n'ayant pas de



clergé, n'importe qui peut s'autoproclamer cheikh et conduire des séances de désenvoûtement. Il faut donc distinguer la pratique religieuse raisonnable du charlatanisme.

Dans la religion catholique, le baptême constitue l'une des formes les plus courantes d'exorcisme en ce qu'il constitue un renoncement au mal. Il en va de même pour certaines prières, comme le « notre Père » où le fidèle demande à Dieu d'être « délivré du mal ». Les chrétiens recourent à la confession générale (relative à l'ensemble de la vie passée), au jeûne, à la prière, à l'aspersion d'eau bénite. Cette dernière, détestée par le démon qui se sent plus à l'aise dans les flammes de l'enfer, a trois effets singuliers : elle chasse le diable loin des lieux habités et des objets utilisés, elle attire la présence et le secours du Saint-Esprit, elle efface les péchés véniels.

On distingue l'exorcisme mineur, fait de simples prières, du grand exorcisme qui consiste en une célébration liturgique.

Le rite ne peut être pratiqué que par un prêtre exorciste nommé par l'évêque. Un nouveau rituel approuvé en 1999 par Jean-Paul II, et qui remplace les formules et les prières du Rituel Romain de Paul V vieilles de quatre cents ans, intègre des notions de médecine et de psychologie. Il s'agit d'un document de septante pages décrit dans le canon 1172, rédigé entièrement en latin et conforme aux décrets du Concile de Vatican II.

La plupart des sectes protestantes évangéliques pratiquent l'exorcisme. Près de deux mille ministères voués à l'exorcisme existent aux USA.

Le bouddhisme tibétain pratique le « mani-rimdu », rituel ancestral qui voit des moines mimer, à l'aide d'une poupée chargée de toutes les malédictions, une danse macabre au cours de laquelle un homme était sacrifié et ses entrailles livrées aux spectateurs. Le rite symbolise la victoire du bien sur le mal.

L'exorcisme est pratiqué dans les rituels africains, dans les chamanismes caucasiens et autres, et dans le vaudou.

D'un point de vue historique, il semble que les premières pratiques datent du II^e millénaire avant Jésus-Christ, en Mésopotamie et seraient d'origine sémitique. Dans la Bible, on en trouve essentiellement des traces dans le Nouveau Testament où sont soulignées les prouesses effectuées par Jésus et ses disciples lors des chasses aux démons, même si l'épisode du bouc émissaire en constitue une illustration dans l'Ancien Testament. Au Moyen Age, l'exorcisme est rendu institutionnel par le christianisme catholique.



Comment reconnaît-on un cas de « possession » ?

Le Rituel romain dans son chapitre « De exorcizandis obsessis a daemonio » répertorie les signes permettant de diagnostiquer la possession diabolique :

- La glossolalie (fait de parler des langues non connues)
- Le blasphème et l'horreur des choses saintes : les gestes pieux mettent le possédé en grande fureur
- La prémonition, la voyance
- La démonstration d'une force dépassant les capacités humaines
- Les phénomènes d'apesanteur, de lévitation
- L'anesthésie de certaines parties du corps (zones anormalement insensibles)

La possession contraint généralement l'individu à commettre des actes auxquels il n'adhère pas et dont il n'aura plus aucun souvenir une fois la crise passée. Lorsque l'individu est « possédé », il présente deux types d'attitudes, alternant état de crise et état calme. Lors de l'état de crise, le possédé prononce des paroles blasphématoires et impies, exécute des contorsions et éclate de rage. Dans cet état de transe, le patient perd tout contrôle et toute faculté de mémorisation. Certains racontent même – non ce n'est pas de l'humour – avoir vu le patient voler dans les airs sans aucun point d'appui ou marcher sur le plafond, tête orientée au sol.

Pratique d'un autre temps ?

Même si elle nous paraît à tout le moins caricaturale, voire grotesque et digne des meilleurs navets, la pratique connaît chez les chrétiens un nouvel essor depuis le pontificat de Jean-Paul II qui a imposé à chaque diocèse de l'Eglise catholique romaine de nommer au moins un exorciste. Le nombre de prêtres exorcistes a été multiplié pour passer de 15 à 120, rien qu'en France.

Dans un discours de mai 1987, Jean-Paul II rappelle l'importance de la pratique pour la foi chrétienne : « Cette lutte contre le Démon, qui spécifie le personnage de l'Archange Saint Michel, est bien actuelle aujourd'hui encore, puisque le Démon est toujours vivant et agissant dans le monde. En effet, le mal qui est présent sur terre, le désordre..., l'incohérence ... ne sont pas seulement les conséquences du péché originel, mais aussi l'effet de l'action dévastatrice et obscure de Satan. » Le mariage homosexuel, par exemple, est, dit-il, « un instrument du Diable menaçant la société ». La mode gothique en vogue chez certains jeunes est également visée par cette lutte contre la menace satanique.

SS Benoît XVI, actuel pontife, s'est lui-même essayé à la pratique, sans succès d'ailleurs semblerait-il, mais la mode est quand même lancée. Tout événement négatif au sein de la société serait dû à des forces sataniques.



En 2005, une centaine de prêtres et de séminaristes, étudiants en théologie, ont suivi le premier cours jamais dispensé au monde et intitulé « exorcisme et prière de libération » sur le satanisme et l'exorcisme. Celui-ci a eu lieu à l'Université pontificale Regina Apostolorum et était organisé par la congrégation des Légionnaires du Christ.

Le révérend Gabriel Amorth, exorciste majeur de l'Eglise catholique romaine et président de l'Association internationale des Exorcistes déclare que les guerres sont causées par le Diable et qu'Hitler et Staline étaient ses agents. Il conseille, pour éradiquer ce mal, l'utilisation de la croix, de l'eau bénite et de l'huile d'olive extra vierge (c'est meilleur pour le cholestérol !). Dans son livre « Un exorciste raconte », on peut lire des choses pour le moins étonnantes : « J'ai connu de tout, se souvient le curé. Des cas très graves, d'autres très tenaces. J'ai dans ma chambre deux kilos de clous, crachés par des possédés pendant les séances d'exorcisme, en même temps que des bouts de verre, des morceaux de corde... Souvent, le diable cache aussi des objets incroyables à l'intérieur des oreillers : des rats morts, des crapauds, des serpents ».

D'après le révérend Brian Connor de Caroline du Sud, « la lutte contre le mal dans sa forme animée est le mandat le plus négligé de tous ceux qui nous ont été conférés par la Bible ».

Possession, troubles psychologiques ou physiques?

La plupart des cas présumés de possession chez l'être humain semblent impliquer des personnes souffrant de troubles physiologiques ou psychologiques comme l'épilepsie, la schizophrénie, l'hystérie ou d'autres syndromes (Tourette par exemple).

La psychiatrie voit dans ce phénomène la manifestation d'une personnalité multiple. Des raisons médicales physiologiques et psychologiques expliquent les phénomènes bien mieux que le démon. L'insensibilité anormale de certaines zones du corps peut être la conséquence d'un début de lèpre, de maladies neurologiques,...

Croire aux démons est une chose mais penser qu'on a la capacité de faire appel à un être surnaturel omnipotent et omniscient pour qu'il les chasse par l'intermédiaire d'un exorciste est totalement absurde. Cependant, le nombre de marabouts de toute sorte qui sévissent à Bruxelles ne cesse d'augmenter : appât du gain, ivresse de la toute-puissance face à des personnes en détresse ? Et même si l'exorcisme n'est généralement pas violent lorsqu'il est pratiqué par des prêtres, il n'est pas rare que des personnes non formées s'y risquent avec les conséquences dramatiques que l'on connaît. Il est une résurgence d'un passé et de pratiques obscurantistes dont l'Eglise n'a pas à se vanter : sorcières, Inquisition,...



Seule une approche critique peut libérer des préjugés, des superstitions et amener au rejet de toutes les pratiques susceptibles d'avilir la personne humaine et de la soumettre à des traitements violents.

Un peu de rationalité, que *diable* !



Education citoyenne

Exorcisme

Texte : Patricia Keimeul

Maquette : Inside

Mise en page : Daniel Leclercq

Une production
e-CEDIL - juin 2012
Fédération des Amis de la Morale Laïque asbl
ISBN : 978-2-87440-088-9
Dépôt légal : D/2012/3423/4



Av. de Stalingrad 54
1000 Bruxelles



02 476 92 83



02 476 94 35



info@cedil.be



www.cedil.be

